



ESSONNE TÉLÉASSISTANCE



www.essonne.fr

UNE CENTRALE D'ÉCOUTE

24 heures sur 24

7 jours sur 7

Édito

Partenaire de la vie quotidienne des Essonniens, le Conseil général a mis en place un dispositif de téléassistance qui permet de vivre chez soi en toute sérénité.

Soucieux d'apporter des solutions aux situations de détresse, de vulnérabilité et d'isolement que peuvent connaître les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes fragilisées, à leur domicile, nous avons encore renforcé en 2007 le service qui vous est offert.

En effet, Essonne téléassistance vous permet d'être directement pris en charge par une centrale d'écoute capable de trouver les moyens les mieux adaptés pour répondre aux différents problèmes qui peuvent survenir chaque jour.

Ainsi, vous pouvez désormais également bénéficier d'une assistance psychologique, d'une mise à disposition de détecteurs (tels que monoxyde de carbone, gaz, absence de mouvement). De même, des messages vocaux d'information et de prévention vous alertent en cas d'évènements climatiques ou sanitaires.

Notre engagement est d'être ainsi plus que jamais à vos côtés.

C'est ainsi que chaque jour, ensemble, nous faisons vivre l'Essonne solidaire.

Michel BERSON

Le Président du Conseil général

En 2007

- 5 631 abonnés raccordés au dispositif
- 3 164 interventions
- 17 066 appels de convivialité

Essonne téléassistance : une centrale d'écoute 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Essonne téléassistance est un service qui vous permet d'être relié 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 à une centrale d'écoute et ainsi de vivre chez vous en toute sérénité.

De jour comme de nuit, ce dispositif mis en place par le Conseil général de l'Essonne est le bon moyen d'être rassuré. Au moindre incident, vous avez la garantie de recevoir une aide ou un secours dans les meilleurs délais.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Equipé d'une télécommande qui se présente sous forme de pendentif ou de bracelet, il vous suffit **tout simplement de presser un bouton** qui déclenche un appel automatique vers la centrale d'écoute.

Vos appels peuvent correspondre à des besoins très variables : avoir une simple conversation, prévenir un proche ou recourir à un secours d'urgence (médecins, pompiers).

La prise de contact est instantanée et le dispositif est très simple d'utilisation.

Une simple pression du doigt sur le bouton poussoir du pendentif ou du bracelet que vous aurez choisi suffit à établir automatiquement une conversation avec votre interlocuteur. Vous dialoguez avec lui par un système d'interphonie, c'est-à-dire sans décrocher votre combiné téléphonique. Des opérateurs professionnels, en qui vous pouvez avoir pleine confiance, analysent rapidement les situations pour répondre à vos attentes.

POUR QUI ?

Pour toute personne :

- **âgée de plus de 65 ans**, ou à partir de 60 ans en cas d'inaptitude au travail,
- **handicapée** reconnue comme telle,
- **malade** et dont l'état de santé justifie le recours à ce service (état déterminé par le médecin généraliste, sans condition d'âge).

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Vous devez déposer une demande auprès du **Centre communal d'action sociale (CCAS)** de votre lieu de résidence (pour connaître le CCAS dont vous dépendez, contactez votre mairie).

Celui-ci effectue toutes les démarches administratives de votre adhésion et se charge de transmettre votre dossier à la société de Gestion de téléassistance et de services (GTS Mondial Assistance), partenaire du Conseil général de l'Essonne.

Dans la semaine suivant la réception de votre dossier, cette société prend contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous afin d'effectuer l'installation. Celle-ci est obligatoirement assurée par **un technicien détenteur d'une carte professionnelle**.



Les services complémentaires

UNE ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE

Vous vous sentez en souffrance psychologique, en situation de maltraitance ou d'isolement, et vous souhaitez en parler en toute confiance à un professionnel.

Un psychologue peut vous accompagner, vous écouter et coordonner votre prise en charge par le biais des autres services du Conseil général.

Les demandes directes de rendez-vous téléphoniques : par l'intermédiaire du bouton poussoir de votre pendentif ou bracelet, vous déclenchez un appel et demandez à être mis en relation avec l'un des psychologues de la centrale d'écoute.

DES SERVICES POUR LE QUOTIDIEN

Si vous souhaitez bénéficier d'un service spécialisé comme le portage de repas à domicile, les transports adaptés, les petits travaux (ménage, jardinage...), il vous suffit, au moyen de votre bracelet ou de votre pendentif, de contacter l'un des opérateurs de la centrale d'écoute qui vous orientera vers le service adéquate.

RÉCEPTION DES MESSAGES VOCAUX

L'objectif de cette fonction originale est de permettre de disposer de messages de prévention (type canicule, épidémie, grand froid) ou d'informations générales, de façon ponctuelle.

Une enveloppe clignotante sur le boîtier transmetteur (voir page 9) vous avertira d'un message vocal à écouter.

Une simple pression sur le bouton de cette enveloppe clignotante vous permettra de le consulter et d'écouter de façon précise la marche à suivre.

UN SYSTEME DE DÉTECTION POUR PLUS DE SÉCURITÉ

Depuis janvier 2008, le dispositif de la Téléassistance s'est doté d'un service de sécurité immédiat avec la mise en place de 3 appareils supplémentaires dits «détecteurs».

Ils permettent de détecter soit :

- une émanation de monoxyde de carbone pour les personnes équipées de chauffage à flamme,
- une absence d'activité pour les personnes présentant un risque majeur de malaise,
- une fuite de gaz pour les personnes équipées du gaz de ville et présentant des problèmes comportementaux [voir pages 10 et 11].

Ils concernent un public particulier et sont soumis à condition. Ces 3 services nécessitent la disponibilité immédiate de vos **dépositaires de clés**.

Les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et leur famille pourront être conseillés par les équipes médico-sociales du Conseil général lors de l'ouverture ou de la révision de leur plan d'aide.

Les personnes non bénéficiaires de l'APA disposeront d'information complémentaire auprès de la société GTS.

QU'EST-CE QU'UN DÉPOSITAIRE DE CLÉS ?

Ce sont la ou les personnes à qui vous confiez un double de vos clés afin de permettre une intervention rapide et efficace. Il est impératif qu'elles soient joignables, disponibles et de préférence proches de votre domicile.

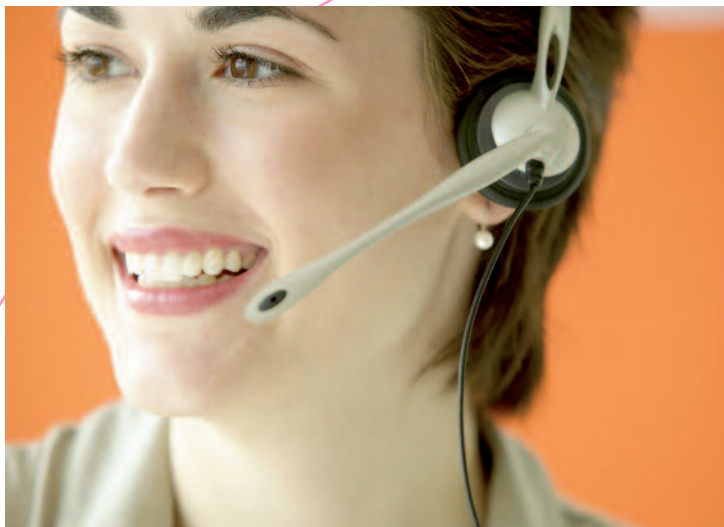
QUI FINANCE LA TÉLÉASSISTANCE ?

Le service d'écoute 24h/24 est financé par le Conseil général de l'Essonne et donc, **gratuit**. Il inclut l'assistance psychologique, les services pour le quotidien et la réception des messages vocaux.

S'agissant des détecteurs, si vous bénéficiez de l'APA au titre des GIR 1 à 4, ces frais sont réglés par le Conseil général. Ils restent à votre charge dans le cas contraire.

Seuls les frais d'installation et de location mensuelle du boîtier transmetteur installé à votre domicile restent à votre charge.

Ces frais diffèrent selon votre commune de résidence dans la mesure où ils peuvent être pris en charge **totalemment ou partiellement** par le CCAS.



Les appareils de la téléassistance

LE BRACELET OU LE PENDENTIF

Il s'agit de la télécommande. C'est le seul élément dont vous avez à vous soucier. Aussi légère qu'une boîte d'allumettes et de la même taille, elle est conçue pour être portée autour du cou ou du bras constamment.

Pas de numéro de téléphone à retenir, elle vous permet d'émettre un appel de n'importe quel endroit de votre habitation par la simple pression du bouton poussoir.

Ces produits sont conçus pour être conservés sur soi.

Ils sont étanches; vous pouvez donc les porter sous la douche ou dans le bain. Attention cependant, une immersion prolongée n'est pas recommandée.



LE BOITIER TRANSMETTEUR

Il se présente sous la forme d'un boîtier placé à proximité de votre téléphone, qui se raccorde sur une seule prise ordinaire. Dès que vous émettez un appel par le biais du bouton poussoir, il compose automatiquement le numéro de la centrale d'écoute.

Sans que vous ayez à décrocher le combiné du téléphone, vous êtes en mesure de parler à l'opérateur de GTS par interphonie :

- Il va alors dialoguer avec vous, analyser la situation, vous rassurer et agir avec discernement auprès de vos proches, de votre médecin, des pompiers, de la police en cas d'urgence, ou d'un réparateur pour vous venir en aide de façon appropriée.
- **Si vous ne pouvez pas répondre, l'opérateur va immédiatement contacter les dépositaires de clés** pour lesquels vous avez opté lors de votre adhésion : famille, amis, voisins, ou autres, et si nécessaire, les secours d'urgence.

En cas de coupure de courant, le transmetteur continue de fonctionner au moyen d'une batterie qui prendra le relais pendant 10 heures maximum.



LES DÉTECTEURS

Ces services nécessitent la disponibilité immédiate de vos dépositaires de clés et sont proposés sous certaines conditions (voir p. 6).

Détecteur de monoxyde de carbone

Ce détecteur concerne exclusivement les personnes disposant d'un chauffage à flamme (poêle, chauffage et chauffe-eau à gaz, etc.) ou d'une cheminée.

Il offre une sécurité **en cas d'émanation de gaz toxique par le système de chauffage**. Dès détection de gaz toxique, une alarme sonore locale est émise par le biais du transmetteur visant à alerter l'abonné et à informer la centrale d'écoute en vue d'une intervention immédiate.

Ce détecteur est à usage unique et sera remplacé gratuitement après chaque déclenchement.



Détecteur de surveillance de vie

Ce détecteur concerne exclusivement les personnes présentant des risques majeurs de malaises et restant en permanence à leur domicile. Il détecte l'existence de mouvements par infrarouge. Ce dispositif met en évidence une absence d'activité prolongée.

Une absence d'activité **de plus de 24 heures** déclenche une alarme et une mise en dialogue automatique avec un opérateur, grâce au haut-parleur du transmetteur.

Toute absence de plus de 24 heures doit impérativement être signalée préalablement par l'envoi d'une alarme, afin d'éviter l'intervention inutile des services d'urgence.



[Doivent être exclues de ce dispositif les personnes s'absentant de leur domicile plus de 24 heures tous les 15 jours de façon régulière].

Détecteur de fuite de gaz

Ce détecteur concerne **exclusivement** les personnes équipées du gaz et présentant des **problèmes comportementaux identifiés**. Il permet de détecter les émanations de méthane, propane, butane, et de gaz de ville.

Dès détection, une alarme sonore locale est émise par le biais du transmetteur pour alerter l'abonné et informer la centrale d'écoute en vue d'une intervention immédiate. Ce détecteur est adapté au contrôle d'appareils de cuisine, de compteurs et de chaufferies.

Il ne faut jamais couper le courant, ni débrancher la prise du détecteur. Aucune alarme ne pourra être traitée par le centre de surveillance si la prise est débranchée.



QUI CONTACTER ?

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE

Pôle ressources - Service des actions sociales

Tél. : 01 60 91 99 08 - 01 60 91 17 54

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE et/ou MAIRIE

Pour connaître les coordonnées du Centre communal d'action sociale (CCAS) dont vous dépendez, contactez votre mairie.

GTS MONDIAL ASSISTANCE

81, rue Pierre Sépard

92324 Chatillon cedex

Tél. : 01 46 12 12 12

www.gts-teleassistance.com

infogts@gts-teleassistance.com

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE

Direction des personnes âgées et handicapées

Service médico-social des personnes âgées

et des personnes handicapées

Équipes médico-sociales (EMS)

Tél. : 01 60 91 95 18

Boulevard de France

91012 Évry cedex

Tél. : 01 60 91 91 91

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ESSONNE (MDPHE)

93, rue Henri Rochefort

91000 Évry

Tél. : 01 69 91 78 42